

presque une interdiction de faire de grandes lucarnes monumentales. Elles restent toutefois très possibles sur les faces d'extrémité d'un bâtiment, ou dans le milieu de sa longueur, partout en un mot où le chéneau aurait un point haut, car là il peut s'interrompre sans inconvénients. Tel est par exemple le cas des pavillons d'angle de l'Hôtel de Ville de Paris (fig. 381).

A propos des combles, je dois encore vous parler des souches de cheminées. C'est là encore une étude souvent trop négligée, et la réalité punit cruellement l'architecte qui n'a pas été prévoyant à cet égard. Trop souvent, on a traité les souches de cheminées en quantité négligeable, ou bien on s'est dit que, quoi qu'on fit, ce serait toujours une laide chose, que toute étude serait d'avance stérilisée. Eh bien non ; il est

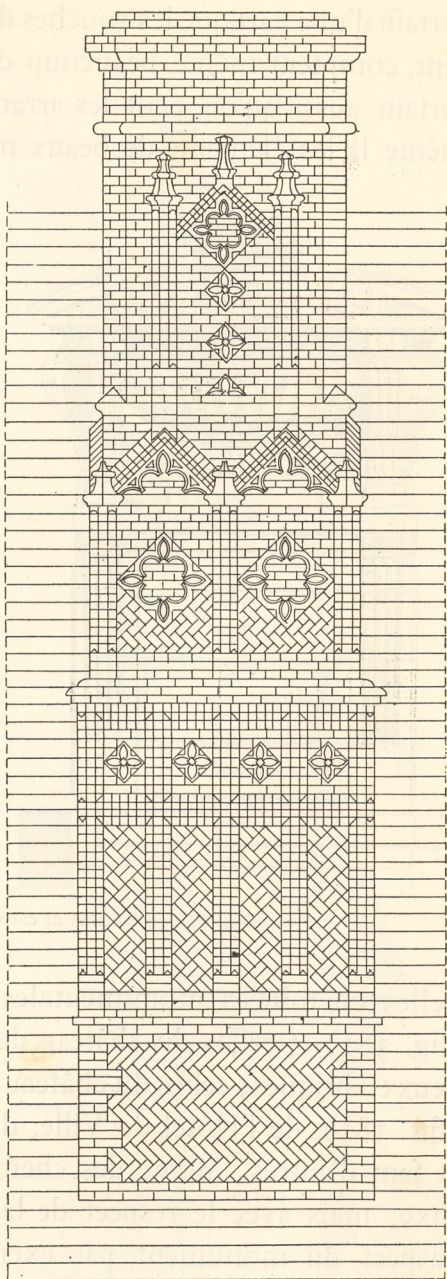


Fig. 383. — Souches de cheminées du château de Martainville.